



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE

CDCULT-BU(2009)16

30 décembre 2009

8^{ème} Réunion du Bureau
Strasbourg, 9 - 10 décembre 2009

Rapport de réunion

1. Ouverture et présentation de la réunion du Bureau

La réunion est ouverte par la Présidente, qui accueille les délégués à la 8^e réunion du Bureau du CDCULT. L'ordre du jour de la session est approuvé, après modification pour avancer l'examen des rapports d'avancement sur les Cités interculturelles et les Itinéraires culturels à la matinée du premier jour et inclure le Président de CultureWatchEurope lors de la session conjointe de l'après-midi avec le CDPATEP. Il est noté que trois membres du Bureau sont absents, du fait des sessions budgétaires au Parlement azerbaïdjanais (Mamedaliyeva), de l'assemblée de cinq jours de l'UNESCO à Paris (Merkel) et du travail lié à la présidence de l'UE qui va être assurée par l'Espagne (Lopez-Conejos). Le Directeur de la culture et du patrimoine culturel et naturel ouvre la session en donnant un aperçu des récents développements au sein du Conseil de l'Europe. Il note que le nouveau Secrétaire Général, Thorbjørn Jagland (Norvège), a pris ses fonctions le 29 septembre 2009 et que le Programme et Budget 2010 a été récemment adopté par le Comité des Ministres. Le nouveau budget prévoit une croissance zéro en termes réels, et la Cour européenne des droits de l'homme et les ajustements salariaux demeurent les priorités. Le budget du Programme d'activités enregistre une baisse de 5 à 6%, appliquée de manière égale à toutes les entités, qui s'accompagne d'une réduction supplémentaire de 5% pour les missions et les contrats de consultants. Le Directeur souligne que cette tendance se poursuivra très probablement les prochaines années. Les futures activités devront de plus en plus être financées par des ressources extrabudgétaires, comme les contributions volontaires, ou faire partie des programmes conjoints avec l'Union européenne (UE).

Un certain nombre de projets supervisés par le CDCULT et le CDPATEP prenant fin en décembre 2010, des évaluations devront être menées au printemps 2010 en vue de discussions préliminaires lors des sessions plénières des comités directeurs en mai. Dans le cas du CDCULT, cela concerne le projet 434 avec ses activités à long terme intégrant l'évaluation des politiques culturelles, le Compendium et CultureWatchEurope.

Lors d'une première série d'échanges, les délégués soulignent avec vivacité que la culture a bel et bien un caractère politique et qu'elle s'inscrit pleinement dans le cadre des priorités du Troisième Sommet, dont elle contribue sensiblement à la mise en œuvre. Les travaux en matière de politique culturelle, de dialogue interculturel et de coopération régionale, en particulier, sont cités comme exemples d'une coopération culturelle européenne réussie. Pour l'heure, le nouveau Secrétaire Général n'a pas fixé de nouvelles priorités. Les délégués soulignent également que la transparence budgétaire est importante pour obtenir une véritable vue d'ensemble. Le Bureau remercie la Présidente et le Directeur pour leurs interventions et passe à l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

2. Révision éventuelle de la Convention culturelle européenne de 1954

Le Directeur expose les principaux arguments concernant l'opportunité d'une révision éventuelle de la Convention culturelle européenne (CCE), qui figurent dans le document CDCULT-BU(2009)03rev. Il met en lumière les défis d'une telle entreprise, dont il avait déjà été question lors de la session plénière du CDCULT en mai 2009. Les premiers échanges montrent qu'il existe un consensus sur la CCE et ses principes, instrument fondamental de coopération culturelle européenne qui reste d'actualité, tandis que ses mécanismes pourraient éventuellement profiter d'une révision. Le Bureau exprime le vœu général de poursuivre la réflexion sur l'utilité d'un nouveau texte normatif, ce qu'il souhaiterait faire lors de la session plénière du CDCULT en 2010, sur la base d'un document révisé. Ce document exposerait le potentiel et la technicité de générer un instrument supplémentaire, étudierait toutes les implications juridiques et prévoirait une coopération entre le CDCULT et les autres comités directeurs concernés. Il serait également très utile de réexaminer les responsabilités actuelles et potentielles des organisations concernées, notamment celles de la Commission

européenne dans certains domaines couverts par la CCE, afin de déterminer le rôle optimal que le Conseil de l'Europe pourrait jouer dans les futures activités relevant de la CCE. Pour le Bureau, il est clair qu'un cadre de coopération culturelle ouvert, axé sur l'avenir et pleinement opérationnel, reflétant les normes et valeurs du Conseil de l'Europe et répondant au besoin de dialogue interculturel dans un monde de plus en plus interdépendant, est de la plus haute importance.

SESSION CONJOINTE CDCULT / CDPATEP

La session conjointe des Bureaux du CDCULT et du CDPATEP est ouverte par les Présidents de ces comités, dont ils présentent les principales activités pour 2009-2010 ainsi que les perspectives à moyen terme et les futurs travaux. La Responsable de l'information au sein de la Direction de la culture et du patrimoine culturel et naturel présente ensuite le nouveau site web de la Direction de la culture, qui recueille une approbation unanime.

M^{me} Battaini-Dragoni, Directrice Générale de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la jeunesse et du sport et Coordinatrice pour le dialogue interculturel et pour la Campagne antidiscrimination, fait le point sur les dernières initiatives de réforme au sein du Conseil de l'Europe sous l'angle du budget, des politiques du personnel et des structures. Elle fournit également des informations détaillées sur la situation actuelle concernant la répartition des coûts entre le personnel et les programmes, indiquant qu'en 2010 le ratio des dépenses s'établira à 43% pour le personnel et 47% pour les programmes. Ce ratio est l'un des meilleurs au Conseil de l'Europe. Au total, la DGIV compte 249 agents, dont 57 travaillent sur des Accords partiels, 70 ont des contrats temporaires et 70 travaillent dans les bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe. Les Bureaux remercient la Directrice Générale pour son exposé détaillé sur les ressources de la DGIV.

Un bref débat est consacré aux stratégies visant à faire face aux restrictions budgétaires actuelles. Les délégués soulignent le besoin de créer des synergies (par exemple avec l'APCE) et d'améliorer la communication au niveau des Etats membres, c'est-à-dire entre les ministères des Affaires étrangères et les ministères spécialisés.

Passant à l'examen des activités intéressant les deux comités, la Directrice Générale aborde la question de la révision de la CCE et souligne l'utilité de la CCE en tant que cadre de coopération, qui ne nécessite pas forcément une révision (par exemple le Kazakhstan figure depuis une date très récente parmi les Etats signataires). Les conséquences du Traité de Lisbonne n'étant pas encore très claires, il ne serait pas avisé d'engager un débat sur les compétences et les mandats. Cependant, l'Organisation continuera manifestement à travailler sur les thèmes de la mondialisation, de la migration et du dialogue interculturel. Les Bureaux remercient la Directrice Générale pour son intervention constructive sur cette question et conviennent que la CCE, excellent instrument, ne sera pas nécessairement révisée, tandis qu'un nouvel instrument (Convention-cadre ou tout autre outil) pourrait à l'avenir orienter les relations et la coopération avec les régions voisines. Les Bureaux remercient également la Directrice Générale pour sa proposition de réunir début 2010 les Présidents des comités de la DGIV afin d'approfondir les échanges sur les nouvelles priorités possibles du Secrétaire Général, les propositions de réforme et leurs implications, ainsi que la question de réviser la CCE ou d'élaborer un autre outil pour orienter la future coopération avec les régions au-delà des frontières européennes.

Les Bureaux écoutent une présentation de M. Kimmo Aulake, Président de la task force de CultureWatchEurope (CWE), qui fait part des résultats généraux obtenus ces derniers mois. Tout en manifestant leur intérêt, les délégués du CDPATEP, qui n'ont pu prendre connaissance des documents disponibles avant la session conjointe, préfèrent reporter le débat à la session plénière de mai, lorsque le Secrétariat présentera CWE plus en détails et fera également le point sur les derniers développements du programme d'examen des

politiques culturelles. Le Président du CDPATEP s'exprime sur le terme et la notion d'« alerte », qu'il propose de remplacer dans le cadre de CWE afin d'éviter toute interprétation négative par les gouvernements. Il insiste par ailleurs sur la différence entre le travail sur les conventions dans le domaine du patrimoine culturel et le style et la nature du travail sur la politique culturelle, ce que conteste le Directeur de la culture et du patrimoine culturel et naturel, au vu des préoccupations politiques majeures qui sous-tendent le programme des activités supervisées par les deux comités, ainsi que la notion moderne de patrimoine, telle qu'elle ressort de la récente Convention de Faro. Le Secrétariat souligne le caractère opportun de l'initiative CWE, le processus de rationalisation du Conseil de l'Europe basé sur ses principes fondamentaux étant susceptible de se poursuivre.

Le Secrétariat fait une présentation sur le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et les Bureaux expriment leur intérêt à coopérer plus étroitement sur cette activité. Ce point donnera lieu à de plus amples discussions lors de la session plénière du CDPATEP.

Le temps manque pour aborder l'Initiative de Kiev et la dimension patrimoniale éventuelle des Cités interculturelles. Les Bureaux décident donc de reporter l'examen de ces questions et les débats plus approfondis sur les méthodes de coopération jusqu'aux prochaines réunions conjointes, par exemple la réunion des Présidents et Vice-Présidents précédant les sessions plénières des comités en 2010. Les Bureaux soulignent qu'un programme ciblé et une disponibilité rapide des documents sont la clé du succès des prochaines réunions conjointes des Bureaux.

3. Programme et Prévisions du budget 2010 et au-delà, méthodes de travail, réponses du CDCULT aux recommandations de l'APCE et du Congrès, état d'avancement

Programme et Prévisions du budget

Sur la base du document CDCULT-BU(2009)07rev (Situation financière des fonds disponibles pour les activités supervisées par le CDCULT en 2009 et 2010), le Bureau du CDCULT tient des discussions sur les questions budgétaires et remercie le Secrétariat pour l'aperçu des ressources disponibles en 2010 (état au 9 décembre). Il indique que des contributions volontaires supplémentaires seront reçues courant 2010. Il remercie le Directeur pour sa présentation détaillée sur les procédures et méthodes budgétaires appliquées au Conseil de l'Europe, dans le cadre desquelles les responsabilités budgétaires ont été transférées des comités directeurs au Comité des Ministres. A l'occasion de la prochaine session plénière du CDCULT, le Secrétariat fournira un tableau révisé des ressources disponibles pour les activités relevant du Comité. Parallèlement, le Bureau se rend compte qu'un débat approfondi sur le budget n'est probablement pas nécessaire, puisque le Comité n'a pas de pouvoir de décision dans ce domaine. Le Bureau estime qu'en l'absence de prérogatives exécutives les réunions du Comité risquent d'être perçues comme un simple « club mondain », auquel les Etats membres n'enverront pas leurs éminents experts. Un bref débat a lieu sur les priorités en matière d'action et la finalisation éventuelle de certains projets, qui ne sont pas considérés comme des activités essentielles ou des projets phares. Réallouer des budgets entre projets ne présente qu'un intérêt limité d'après le Directeur de la culture et du patrimoine culturel et naturel, qui estime également que les activités des comités directeurs ne reflètent pas véritablement les grands débats actuels. Enfin, une question est posée au sujet du nombre d'agents dans le secteur culturel, communiqué la veille par la Directrice Générale (26), sachant qu'il n'y a que deux agents de grade A dans le secteur de la politique culturelle.

Méthodes de travail

Le Bureau a un échange de vues sur l'amélioration des méthodes de travail suite à la session plénière de 2009 et à l'étude menée par le groupe de travail GT.REF-INST sur les comités du Conseil de l'Europe. Il est décidé de mettre en œuvre la liste de 10 mesures proposées dans le document CDCULT-BU(2009)05 pour perfectionner les méthodes de travail du Comité et le Bureau demande au Secrétariat d'en informer tous les délégués du CDCULT. Il décide également de demander aux délégués du CDCULT de fournir des informations écrites sur les développements politiques récents avant les sessions plénières et de les diffuser via le site web du Conseil de l'Europe avant les sessions. Enfin, le Bureau demande au Secrétariat d'établir, pour la session plénière 2010 du CDCULT, un ordre du jour qui reflète ces décisions et ménage assez de temps pour procéder à un échange de vues sur les grandes questions stratégiques et budgétaires, qui pourraient être influencées par les décisions du Comité des Ministres sur le processus de réforme du Conseil de l'Europe. Les membres du Bureau proposent une réunion des directeurs généraux de la culture des ministères de la Culture des Etats membres ou, à l'occasion des visites du nouveau Secrétaire Général dans les capitales des Etats membres, des tables rondes spéciales sur la culture afin de renforcer la position du secteur culturel.

Réponses du CDCULT aux recommandations de l'APCE et du Congrès

Après une brève présentation, le Bureau approuve le projet de réponse du CDCULT à la Recommandation 275 (2009) du Congrès intitulée « Des villes créatives – Gérer l'activité culturelle des villes » et demande au Secrétariat de veiller à ce que les organes du Conseil de l'Europe en assurent le suivi. Il approuve également le projet de réponse du CDCULT à la Recommandation 1884 (2009) de l'APCE intitulée « L'éducation culturelle : promotion de la culture, de la créativité et de la compréhension interculturelle par l'éducation », au moyen d'une procédure écrite à la suite de la réunion du Bureau, et demande là aussi au Secrétariat de veiller à son suivi.

Etat d'avancement des activités du CDCULT

Compendium

En ce qui concerne le Compendium (voir aussi CDCULT-BU(2009)02add : Développement du projet Compendium et mobilisation de ressources), le Bureau prend note des récents progrès accomplis et se félicite des développements thématiques et fonctionnels du Compendium en 2009. Il note que les perspectives sont prometteuses après l'approbation de la stratégie financière du Compendium visant à accroître les contributions volontaires des Etats membres et encourage tous les Etats membres à réfléchir à des contributions en 2010 suite aux lettres envoyées par le Secrétariat à l'automne 2009. Le Secrétariat remercie la Finlande, la Croatie et la Slovaquie pour leurs récentes contributions au projet. Débattant de la prochaine évaluation du projet 434, qui inclut le Compendium, le Bureau se félicite de cette occasion qui permettra de souligner la contribution importante du projet à l'élaboration de politiques culturelles concrètes, sous la forme de stratégies politiques et d'échanges de bonnes pratiques. Le Directeur souligne que le Compendium sera évalué non pas sur sa valeur, mais sur la façon dont il peut contribuer à la mise en œuvre des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Le Bureau convient d'une évaluation basée sur trois éléments : un questionnaire / une étude auprès des décideurs (délégués du CDCULT) portant sur l'utilité et l'impact du projet 434, une évaluation par un expert indépendant et une synthèse des données essentiellement quantitatives compilées, entre autres, grâce aux statistiques sur les utilisateurs ces dernières années. Le Bureau souligne la nature particulière du Compendium, véritable projet européen avec 45 Etats participants, et invite

tous les délégués à participer activement à l'exercice d'évaluation prévu début 2010. Le Directeur de la culture et du patrimoine culturel et naturel estime que l'on pourrait changer l'image du Compendium et le transformer en Accord partiel, qui pourrait ainsi bénéficier d'un soutien éventuel de l'UE.

Cités interculturelles

Après une présentation et un échange de vues sur le document CDCULT-BU(2009)04 (Cités interculturelles : un réseau d'innovation pour la gestion de la diversité), le Bureau prend note avec satisfaction de la proposition de suivi relative à la phase pilote du programme Cités interculturelles et recommande au CDCULT de l'approuver dans le cadre du programme d'activités 2011. Il souligne que le développement du projet doit être soigneusement planifié pour continuer sur la lancée du succès. Le Bureau encourage le Secrétariat à rechercher de plus amples partenariats avec la Commission européenne et d'autres organisations, afin de renforcer les ressources financières et l'expertise nécessaires au programme. Il approuve en principe l'ouverture du programme à des villes non européennes, conformément à la Déclaration de la Conférence des ministres responsables de la culture organisée à Bakou en décembre 2008. Il appelle les membres du CDCULT à tenir des consultations au niveau national en vue d'identifier les villes qui pourraient être candidates au programme, ainsi que les sources potentielles pour financer leur participation.

CultureWatchEurope (CWE)

Après une présentation par le Secrétariat, basée sur le document CDCULT-BU(2009)06 (Rapport d'étape sur « CultureWatchEurope » (CWE) et la création d'un portail d'accès commun), le Bureau prend note des progrès réalisés en vue de créer un portail d'accès commun pour CWE qui regrouperait le Compendium, HEREIN et l'Observatoire européen de l'audiovisuel et dont le lancement est prévu en 2010. Il se félicite des résultats de la conférence 2009 de CWE « Culture et développement 20 ans après la chute du communisme en Europe » (Cracovie, 4-6 juin 2009) et de la conférence « Breaking Down Barriers » organisée par EUNIC (28 octobre 2009), et demande au Secrétariat de transmettre les conclusions de ces événements à tous les délégués en vue d'un suivi au niveau national et d'un débat sur une éventuelle action complémentaire lors de la session plénière du CDCULT en 2010.

Le Bureau procède ensuite à un échange de vues sur la nécessité de clarifier davantage l'approche concernant CWE, notamment en ce qui concerne les partenaires et le concept de partenariat élargi, les utilisateurs et les parties prenantes, la valeur ajoutée et les méthodes de travail avec le Conseil de l'Europe et les partenaires de la société civile, en particulier en donnant des exemples de la fonction d'alerte. Le Bureau demande au Secrétariat de préparer une note sur CWE à la portée de tous, énonçant ses fonctions et sa mission, les groupes cibles et les détails concernant le partenariat. Il propose que la task force de CWE tiende une réunion avant la session plénière du CDCULT en 2010 pour développer davantage la « fonction d'alerte » de CWE. Il serait important de diffuser le savoir acquis par le Conseil de l'Europe dans le domaine culturel sur le site web et d'y inclure la Convention de l'UNESCO et les éventuels travaux du Conseil de l'Europe concernant la suite donnée au niveau européen. Les alertes devraient en fait s'appuyer sur les normes du Conseil de l'Europe. Le Bureau s'engage à soutenir CWE et le développement de ses activités telles que le portail d'accès, le moteur de recherche commun ou la conférence de 2010 (voir ci-dessous), en recommandant aux délégués du CDCULT de verser des contributions volontaires.

Pour ce qui est de la conférence 2010 de CWE (voir aussi CDCULT-BU(2009)10), le Bureau approuve le projet d'ébauche de la conférence, qui portera sur la crise financière dans le domaine de la culture, notamment le rôle de l'Etat en tant que fournisseur majeur de l'offre culturelle, les nouveaux partenariats réunissant une pluralité d'acteurs, les nouveaux modèles de gestion et les nouveaux paradigmes de la politique culturelle, le tout reflétant les priorités établies par le Bureau à sa réunion extraordinaire de 2009. Le Bureau demande au Secrétariat de tenir le CDCULT informé des progrès réalisés sur les préparatifs de la conférence et d'inviter les responsables politiques, par l'intermédiaire des délégués du CDCULT, à garantir une participation à grande échelle. Le Bureau propose d'inviter les Etats membres à soutenir cet événement important par des contributions volontaires ciblées.

Evaluation des politiques culturelles

Le Bureau prend note avec intérêt du rapport d'avancement sur l'évaluation des politiques culturelles (document CDCULT-BU(2009)09rev). Il se félicite du succès de la première visite de l'équipe d'experts du Conseil de l'Europe en Turquie en novembre 2009 et remercie les autorités turques pour leur engagement en faveur du processus d'examen. Une deuxième visite est prévue au printemps 2010 pour couvrir la partie orientale du pays. Le Bureau encourage à poursuivre les efforts en vue d'achever cet exercice à temps pour que le rapport puisse être présenté à la session plénière du CDCULT au printemps 2011.

Le Bureau approuve la possibilité d'une prochaine actualisation de l'évaluation de la politique culturelle de la Fédération de Russie dans le cadre de l'Accord-cadre conclu avec le ministère de la Culture de ce pays. Vu la superficie de la Fédération de Russie, le Directeur propose des adaptations méthodologiques spécifiques, c'est-à-dire un ciblage géographique ou thématique.

Itinéraires culturels

Après une présentation des progrès concernant le programme des Itinéraires culturels, basée sur le document CDCULT-BU(2009)11 (Les Itinéraires culturels – Etat d'avancement), le Bureau tient un bref débat sur la nécessité pour le Conseil de l'Europe d'être associé à ce projet, du fait des activités menées par l'UNESCO et tout récemment par l'ICOMOS. Le Bureau remercie ensuite le gouvernement slovène de son soutien au récent lancement de l'Itinéraire européen de la culture et du patrimoine des Roms et demande au Secrétariat de mettre en œuvre comme prévu les activités du programme des Itinéraires culturels et de continuer à informer le Comité des principaux développements.

Expositions

Après une présentation des progrès dans ce domaine (voir aussi CDCULT-BU(2009)12 : XXX^e Exposition du Conseil de l'Europe : « L'art après 1945 »), le Bureau approuve les avancées concernant l'exposition « L'art après 1945 » et la contribution majeure du Musée historique allemand de Berlin à l'exposition « Crise de Raison » (titre de travail) prévue d'octobre 2012 à février 2013. Il demande au Secrétariat de tenir le Comité informé des nouveautés et de présenter un rapport plus détaillé sur l'exposition « L'art après 1945 » lors de la session plénière de 2010.

Artistes pour le dialogue et Forum mondial pour le dialogue interculturel

Le Bureau prend note du rapport intérimaire concernant les Artistes pour le dialogue (CDCULT-BU(2009)13) et remercie le gouvernement de l'Azerbaïdjan pour son soutien à cette initiative. Il recommande que les prochaines étapes vers la poursuite du développement et la mise en œuvre des Artistes pour le dialogue se déroulent les prochains mois et invite le Secrétariat à faire rapport au Comité lors de sa session plénière de mai 2010.

Le Bureau discute ensuite du Forum mondial pour le dialogue interculturel, prévu par le gouvernement de l'Azerbaïdjan en 2011 (voir aussi CDCULT-BU(2009)14). Il prend note avec intérêt de cet événement qui devrait avoir lieu à Bakou et exprime l'avis que l'Alliance des Civilisations et l'UNESCO devraient être les principaux partenaires dans cette entreprise, vu sa portée et son ambition internationales. Le Bureau souhaite recevoir de plus amples informations et procéder à un échange de vues sur cette initiative lors de la prochaine réunion de la session plénière.

4. Préparation des futures réunions

Le Bureau se félicite de la possibilité de tenir une réunion extraordinaire du Bureau du CDCULT en mars 2010 à Sofia. Il décide de tenir la 9^e session plénière du CDCULT les 6 et 7 mai 2010 et demande au Secrétariat d'en informer tous les délégués dès que possible. Il est rappelé que trois nouveaux membres du Bureau devront être élus à cette occasion pour remplacer les délégués dont le mandat prend fin au printemps 2010.